

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014

Absent : RUFFIER

LE POINT SUR LE COMMERCE SINISTRE

Après expertise d'AGC CONCEPT, architecte de ce bâtiment et des bureaux d'études associés pour un chiffrage détaillé des travaux à exécuter, ceux-ci s'élèvent à 220607 € HT.

L'ensemble de ces éléments a été transmis à TEXA expert Groupama, notre assureur. Nous attendons maintenant qu'il fixe la date de la réunion prévue entre mairie, assureurs des deux parties en cause et architecte pour valider les travaux à engager.

En attendant la restauration du bâtiment, Mme DROUILLEAUX met en route le service prévu de vente de pain et petite épicerie. La mairie met à sa disposition l'ex local infirmière à l'arrière de la poste.

DOTATION CANTONALE DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire présente au conseil les dossiers de demande d'aide de la dotation cantonale du patrimoine :

- Dénomination et numérotation des rues pour un devis de 10500 €,
- Rénovation de la toiture du bâtiment (ex Rochas) pour un devis de 28000
- Réfection cloche de l'église pour un devis de 5133 €
- Travaux de voirie :

SITE INTERNET, CONTRAT DE PRESTATION

La convention a pour objet d'assurer la maintenance corrective et exclusive du site en particulier optimisation de la présentation pour un accès plus rapide en contre partie d'une prestation qui s'élève à 690 € HT par an pour une durée de 3 ans.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le maire expose que le contrat d'assurance statutaire garantie les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie, accident du travail, invalidité...des agents communaux et propose au conseil de charger le centre de gestion de souscrire pour le compte de la commune d'une convention d'assurance auprès d'un organisme agréée. Le conseil est d'accord.

ELECTRIFICATION, LOTISSEMENTS QUARTIER CHANSAUD

Monsieur le maire rappelle au conseil la délibération en date du 6/2/2012 relative au raccordement collectif extérieur au réseau BT pour alimenter les lotissements,

cette délibération indiquait que le financement serait demandé à SAS ANTHEMA. Après réclamation de ce dernier, il s'avère que le financement doit être réparti entre les lotisseurs en fonction du nombre de lots de chacun c'est pourquoi, le conseil décide d'établir une délibération rectificative et un titre de recettes sera émis à l'encontre des 3 lotisseurs.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT-DEPENSES D'INVESTISSEMENT, AUTORISATION DE MANDATEMENT.

Monsieur le Maire indique qu'une facture est en attente de règlement pour les travaux d'assainissement du quartier Chansaud, suivant l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales la commune peut mandater des dépenses d'investissement à hauteur ¼ des crédits de l'année précédente.

Les travaux d'investissement concernés sont de 20 000 €, le conseil autorise le maire à effectuer le mandatement.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES-COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE ENVIRONNEMENT

Suite à la concertation effectuée par la Communauté de Communes de la Raye, par des réunions publiques dans chaque commune, débat au sein de chaque conseil et informations par le journal CCR, trois évolutions possibles sont envisagées:

- ✚ Ne rien changer
- ✚ Passer à la redevance incitative
- ✚ Fin du ramassage au porte à porte, passage au point d'apport volontaire (containers semi enterrés).

La commission communale environnement soumet au conseil municipal le dossier réalisé par la commission le 10 décembre 2013 et donne l'avis suivant : le scénario proposé par la CCR n'est pas envisageable dans l'instant sur notre commune.

La commission propose de rester au porte à porte, augmenter le tri sélectif, mise en place de poubelles pour le tri sélectif dans tous les bâtiments communaux et faire de la communication par flyer, newsletters, etc..

La commission rappelle que ce dossier a été soumis à Madame la Présidente de la CCR.

Ce dossier qui a été présenté est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

CCR :

Compte rendu réunion:

- ⬇ Le SPANC suit son cours.
- ⬇ CFE (cotisation foncière des entreprises) : adoption des bases minimum de calcul validées par le percepteur.
- ⬇ Mise en place d'un site internet
- ⬇ Mise en place d'un règlement pour le relais assistantes maternelles ainsi que pour la redevance collecte ordures ménagères

Compte rendu de l'assemblée Générale de "Chabeuil aide et partage"

Sur l'ensemble du canton 127 familles ont été aidées ce qui représente 1744 colis alimentaire soit pour Montvendre 153.

Subvention 2013 de notre commune 500 € ce qui représente 0.5 € par habitant, Monsieur le Maire propose au conseil de passer à 1 € par habitant au prochain budget.

Prochaine réunion le 10 mars, vote du budget.